Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Groupe PIGEON - Louvigné de Bais sur la commune principale de l'AIOT Les Vallons 35680 LOUVIGNE DE BAIS.

La référence de votre dossier est A-4-FX3XK7WWM et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/02/2024 à 11h14 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

Personne morale

N° SIRET 72204912900074

Raison sociale EPC FRANCE

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

4 RUE SAINT-MARTIN-DE-CRAU

13310 ST MARTIN DE CRAU

Signataire

Qualité : Directeur Régional

Référent

Fonction: Ingénieure QSE

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Groupe PIGEON - Louvigné de Bais

Description des activités :

Fabrication d'explosif sur le site PIGEON CARRIERES – Carrière de Louvigné de Bais. La fabrication d'explosifs se fera à partir d'une Unité Mobile de Fabrication d'Explosifs (UMFE) et uniquement dans la zone autorisée de la carrière. Cette fabrication d'explosif consiste à mélanger deux matières premières non explosives : - Le Nitrate d'Ammonium (NA) est une matière comburante solide qui n'est pas explosif lorsqu'il n'est pas fortement confiné ou souillé par des

matières combustibles; - L'émulsion mère TRAM 7192 qui est utilisée pour le mélange BLENDEX 85 ou BLENDEX 100 est constituée d'un mélange éprouvé par l'INERIS comme matière liquide comburante. La mise en œuvre de l'UMFE est confiée à un opérateur dûment habilité et formé.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Les Vallons

35680 LOUVIGNE DE BAIS

X:377074

Y: 6781328

Projection: Lambert 93

Communes sur lesquelles est implantée l'installation :

• 35680 BAIS

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
			Quantité		
4210	4210-2-b	Produits explosifs	susceptible d'être	D	
			présente 95 kg		

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? NON

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'UMFE ne produit exclusivement que les strictes quantités d'explosifs au tir de mines. A la fin des opérations, le système est purgé et les queues de fabrications de quelques dizaines de kilogrammes sont réparties dans les trous de mines et participent à la détonation. Il ne subsiste donc aucun déchet sur le site.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Précisez : 2 extincteurs sont présents sur le châssis de l'UMFE.

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Consigne spécifique incendie

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)